

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1620

présenté par
Mme de Vaucouleurs et Mme Benin

ARTICLE 12

Après l'alinéa 15, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Les éléments relatifs à son accompagnement social et médico-social. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans une perspective de décloisonnement du secteur de la santé, du social et du médico-social, il semble essentiel que soit intégré au futur espace numérique de santé une rubrique liée à l'accompagnement social et médico-social du patient qui fait partie intégrante du parcours de soin.